

**LE RÉSULTAT  
TOTAL DE L'INDEX  
D'ÉGALITÉ :**

# INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES DES PEP 18 POUR L'ANNÉE 2023

Résultat total **99/100**

le nombre de points maximum pouvant être obtenus est de 100



**INDICATEUR 1 : Écart de rémunération entre les femmes et les hommes : note 39/40**

En moyenne, les femmes perçoivent une rémunération supérieure de 0.20% par rapport aux hommes, quelles que soient les catégories professionnelles et l'âge.

**INDICATEUR 2 : Écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes : note 20/20**

Le taux d'augmentation individuelle des rémunérations est équivalent entre les femmes et les hommes

**INDICATEUR 3 : Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : note 15/15**

En moyenne, les femmes ont plus accédé à une promotion en 2023 que les hommes avec un écart de 0.10% en leur faveur

**INDICATEUR 4 : Pourcentage de salariées augmentées dans l'année qui suit leur retour de congé maternité : note 15/15**

Toutes les salariées revenant d'un congé maternité ont bénéficié du même taux d'augmentation que les autres salariés.

**INDICATEUR 5 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : note 10/10**

Sur les 10 salariés percevant les plus hautes rémunérations de l'association, on compte 6 femmes et 4 hommes

**L'effectif global pris en compte pour ces indicateurs est de 607 répartis comme suit : 416 femmes et 191 hommes.**